

## Plan de cours

### Le droit à la transparence : le lobbyisme au Québec

#### DURÉE

Environ 50 minutes

#### CONTEXTE

Le lobbyisme au Québec est souvent associé à des perceptions négatives, alors qu'il est essentiel à notre démocratie et à une prise de décision publique éclairée. Que vous soyez membre du personnel de la fonction publique ou lobbyiste, il est important pour vous de démystifier la pratique du lobbyisme, de comprendre les rouages de son encadrement au Québec et de vous familiariser avec les bonnes pratiques à adopter pour assurer la transparence et la saine pratique des activités de lobbyisme. Cette transparence mise en œuvre vous permet, en tant que citoyen(ne), de comprendre les enjeux des décisions publiques pour faire valoir votre point de vue et participer au débat public avant que les décisions soient prises.

#### OBJECTIF GÉNÉRAL

Cette formation vous permettra de vous interroger sur le sujet du lobbyisme et d'en apprendre davantage sur son encadrement. Pour ce faire, elle présente notamment les principes incontournables de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*. Elle définit également ce qu'est une activité visée par la Loi ainsi que le rôle, les responsabilités et les obligations des acteurs impliqués dans les activités de lobbyisme.

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES D'APPRENTISSAGE

Au terme de cette formation, vous serez en mesure de :

- Reconnaître ce qu'est une activité de lobbyisme
- Identifier les éléments nécessaires à l'application de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*
- Connaître le rôle, les responsabilités et les obligations des acteurs impliqués dans une activité de lobbyisme
- Reconnaître une activité visée et une activité non visée par la Loi

## **CLIENTÈLE CIBLE**

L'ensemble du personnel de la fonction publique québécoise est invité à prendre part à cette formation.

## **FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Aucun préalable n'est requis. Toutefois, il est suggéré d'écouter les capsules dans l'ordre suivant :

1. Introduction
2. Tour d'horizon sur le lobbyisme
3. Les activités visées par la Loi
4. Représentant d'intérêts : rôle et obligations
5. Titulaire de charge publique : rôle, responsabilités et obligations

## **CONTENU**

Les éléments abordés dans cette formation découlent de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* :

- Définition du lobbyisme
- Activités visées par la Loi
- Rôle et obligations des représentants d'intérêts
- Rôle et responsabilités des titulaires de charges publiques
- Sanctions prévues en cas de non-respect de la Loi et du Code de déontologie des lobbyistes
- Carrefour Lobby Québec, le registre des lobbyistes

## **APPROCHE PÉDAGOGIQUE**

Cette autoformation est offerte en mode asynchrone pour permettre aux apprenants de la consulter en tout temps et de manière autonome.

## **ÉVALUATION**

Toutes les activités d'évaluation proposées dans le cadre de cette formation visent à favoriser l'apprentissage et n'impliquent aucune certification. Des questions de réflexion sont adressées à l'apprenant à travers les capsules de formation. De plus, quatre activités de consolidation des apprentissages sont rendues disponibles sous la forme de documents PDF.

## **NOUS CONTACTER**

Il est possible d'adresser vos questions directement au service à la clientèle de Lobbyisme Québec par téléphone, par courriel ou par clavardage par l'entremise de son [site internet](#).

Direction du développement des compétences gouvernementales  
Secrétariat du Conseil du trésor  
[competences@sct.gouv.qc.ca](mailto:competences@sct.gouv.qc.ca)